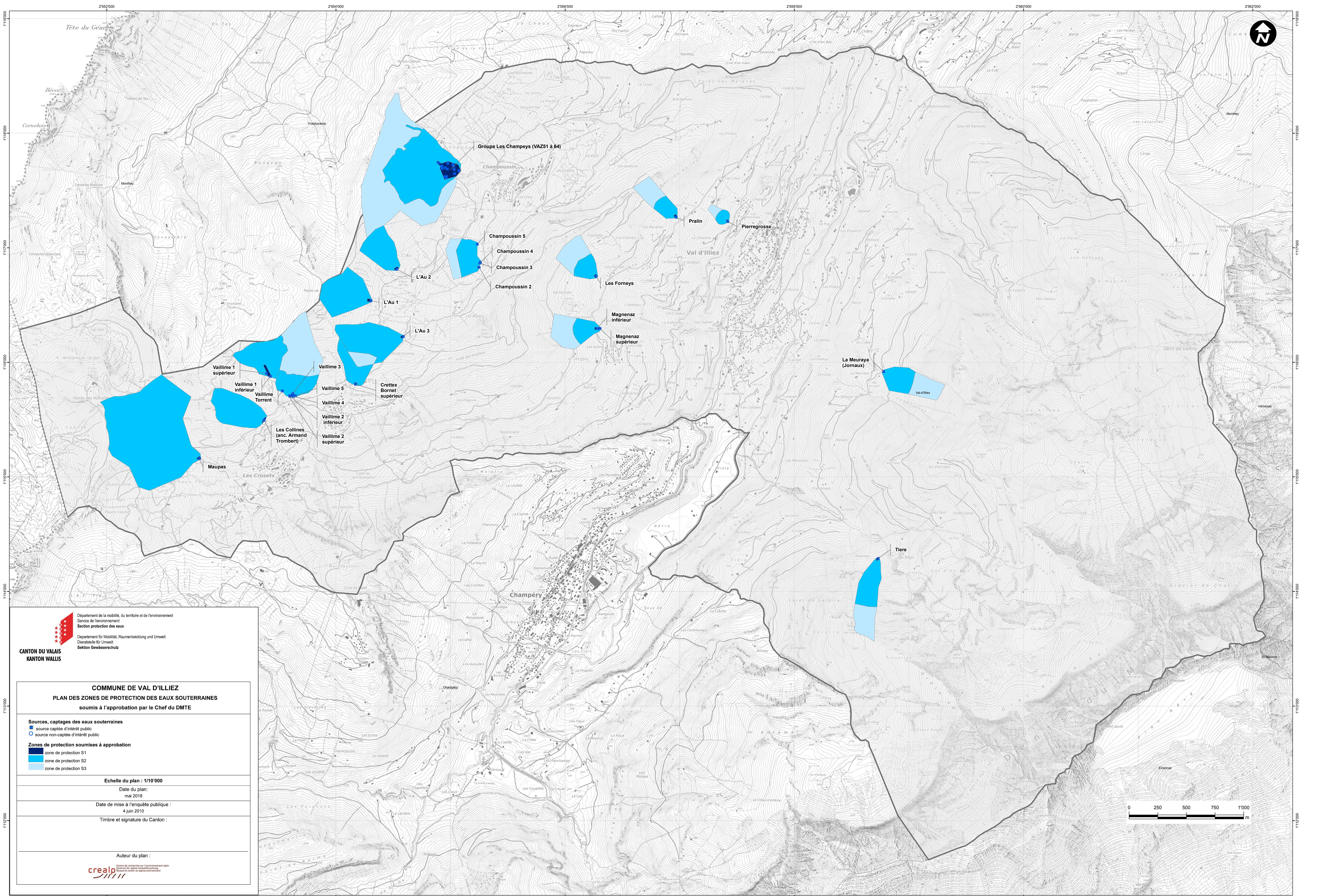
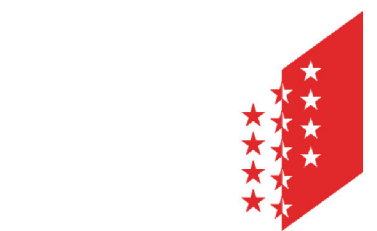





Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service de l'environnement
Section protection des eaux
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Umwelt
Sektion Gewässerschutz

COMMUNE DE VAL D'ILLIEZ
PLAN DES ZONES DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES
soumis à l'approbation par le Chef du DMTE

Sources, captages des eaux souterraines
■ source captée d'intérêt public
● source non-captée d'intérêt public

Zones de protection soumises à approbation
■ zone de protection S1
■ zone de protection S2
■ zone de protection S3

Echelle du plan : 1/10'000

Date du plan : mai 2018

Date de mise à l'enquête publique : 4 juin 2010

Timbre et signature du Canton :

Auteur du plan :

 crealp
Centre de recherche sur l'environnement alpin
Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Sektion Gewässerschutz